

La Cigogne noire et la gestion forestière



La Cigogne noire (Ciconia nigra) revient tous les ans d'Afrique pour visiter notre région de mars à juillet. C'est une espèce forestière qui recherche les grands massifs boisés pour nicher et les milieux aquatiques pour s'alimenter.

Espèce très farouche, la Cigogne noire est protégée au niveau national et européen. Sa préservation et celle de ses habitats sont parfaitement compatibles avec la gestion forestière, dans la mesure où elle prend en compte ses besoins en période de reproduction.

Reconnaître l'oiseau

■ L'oiseau

La Cigogne noire est légèrement plus petite que sa cousine la Cigogne blanche ; elle peut atteindre 100 cm de haut pour une envergure d'environ 180 cm et un poids de 3 kg.

Le plumage des adultes est noir avec des reflets verts et pourpres au niveau du cou, sauf la poitrine, le ventre et les aisselles qui sont blancs. Le bec, les pattes ainsi que le tour de l'œil sont rouge vif. Le mâle et la femelle sont très difficilement différenciables. Les jeunes en revanche sont beaucoup plus ternes avec le bec et les pattes jaune-vert.

En vol, elle utilise les ascendances thermiques comme le font les grands planeurs. Elle vole le cou tendu avec les pattes dépassant à l'arrière.

■ Migration

La Cigogne noire est migratrice. Elle hiverne en Afrique de l'ouest au sud du Sahara. Elle revient dans nos régions en passant par le détroit de Gibraltar à partir de la fin février pour se reproduire. Elle quittera le pays sept à huit mois plus tard.

■ Alimentation

L'espèce se nourrit essentiellement de proies aquatiques comme les chabots, les loches, mais aussi des grenouilles, des tritons, des écrevisses ou encore des insectes aquatiques ou capturés dans les prairies (criquets et sauterelles). Elle se nourrit donc préférentiellement dans les petits cours d'eau de plaine en lisière de forêts et de faible profondeur. Elle visite également les mares forestières, à l'abri de la végétation.

■ Reproduction

La Cigogne noire ne se reproduit qu'une fois par an. L'espèce est très farouche et choisit son lieu de reproduction dans des endroits isolés et en principe relativement éloignés des voies de communication. Le nid est construit dans un gros arbre, généralement un chêne ou un Pin maritime, entre 7 et 20 m de haut. Il est constitué de branches et peut atteindre des mensurations impressionnantes : jusqu'à 1,80 m en début de saison, au moment où les adultes le rechargent. Un nid peut être utilisé plusieurs années de suite, souvent par le même couple.



Nid de Cigogne noire dans un pin maritime.

Les arbres les plus intéressants pour la Cigogne noire sont ceux présentant de grosses branches latérales au niveau d'une fourche (pour les feuillus), d'une cime étêtée ou d'une déformation du tronc (pour les résineux), créant ainsi une base plane et stable, idéale pour supporter l'imposant nid.

La ponte peut comporter jusqu'à 5 œufs, et la couvaison dure 32 jours. Les jeunes naissent de fin avril à début mai. La couvaison et les premières semaines d'élevage des jeunes sont les périodes les plus critiques ; la discrétion des parents est totale et le moindre dérangement à proximité immédiate du nid peut être la cause de l'échec de la reproduction. Les parents assurent la surveillance et le ravitaillement à tour de rôle. Les poussins quittent le nid environ 65 jours après l'éclosion.

Gérer l'habitat

La Cigogne noire est une espèce protégée par la loi du 10 juillet 1976, elle est inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux », à l'annexe II de la Convention de Berne, à l'annexe II de la Convention de Bonn (et accords AWEVA), à la Convention de Washington CITES et à l'annexe I du règlement CEE/CITES. Autant dire que la préservation de cette espèce est un enjeu majeur : le premier nid découvert en France date de 1973 et l'effectif national était estimé entre trente et soixante couples en 2012.

Dans cette optique, des pratiques simples à mettre en œuvre peuvent aider la Cigogne noire à s'adapter à la gestion forestière courante.

■ Les habitats de reproduction

Les gros arbres (en particulier le Pin maritime) de mauvaise conformation, déformés, étêtés ou porteurs de grosses branches latérales doivent être conservés dans la mesure du possible. Ce sont potentiellement des arbres porteurs de nids de Cigogne noire.

A proximité immédiate d'une aire de nidification connue et occupée, la principale condition à respecter consiste à **éviter toute perturbation de l'espèce de mars à fin juillet**.

Pour cela, il est souhaitable de :

- reporter les travaux sylvicoles prévus, en dehors de cette période, lorsque le nid n'est plus occupé,
- préalablement à une coupe, délimiter une zone autour du nid (à apprécier au cas par cas) dans laquelle sera conservé l'arbre porteur bien sûr, mais aussi les arbres et la végétation de proximité afin de limiter l'impact sur le paysage autour de l'aire,

- utiliser préférentiellement ou créer des voies de débordage annexes qui vont permettre de contourner suffisamment le nid pour limiter le dérangement de la couvée,
- emprunter des sentiers annexes dans le cas où un nid serait découvert à proximité immédiate d'un sentier de randonnée (pédestre, équestre, circuits vélo, etc.).

Rappelons que le Code de l'Environnement (article R 415-1) prévoit une amende pour tout dérangement intentionnel d'espèces protégées (dont la Cigogne noire).



Vérifier la présence d'un nid avant de commencer les travaux.

■ Les habitats d'alimentation

De même, il est nécessaire de porter une attention particulière aux cours d'eau forestiers, mares et étangs ainsi qu'aux prairies en lisière de forêt pour assurer le maintien de milieux favorables au nourrissage de la Cigogne noire.

Dans la mesure du possible :

- conserver et entretenir les cours d'eau et plans d'eau forestiers de manière régulière afin d'éviter leur dégradation (par comblement, envahissement par la végétation, embâcles),
- ne pas modifier le régime hydrique des sols de ces milieux (drainage par exemple),
- éviter l'utilisation de produits chimiques à proximité de ces milieux,
- préserver les ripisylves en bordure de plan d'eau et les zones humides de manière générale.



Ruisseau intéressant pour la Cigogne noire.